

**MAIRIE
DE
LES HAIES
69420**

☎ 04.74.56.89.99

ARRÊTÉ N° 09-2020

**Objet : Route Barrée -
Rue des Champs Blancs –Commune de Les Haies**

VU le Code civil, notamment son article 1^{er} ;

Vu le code de la santé publique, notamment son article L.3131-1 ;

Vu les circonstances exceptionnelles découlant de l'épidémie de COVID-19 ;

VU le décret n° 2020-260 du 16 mars 2020 portant réglementation des déplacements dans le cadre de la lutte contre la propagation du virus COVID-19

CONSIDÉRANT que par mesure de sécurité pour la pose et dépose des enfants à l'école communale, la rue des Champs Blancs à partir du 380 rue des Champs Blancs et jusqu'au 339 rue des Champs Blancs, sera barrée les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 8 heures à 17 heures, du lundi 11 mai 2020 et jusqu'au 04 juillet 2020.

L'accès au lotissement « Les Champs Blancs » se fera par l'entrée du lotissement « Les Chênes » près du Cimetière, sur la RD 59.

Arrête

Article 1 - à compter du lundi 11 mai 2020 et jusqu'au 04 juillet 2020 sur la commune de LES HAIES, la rue des Champs Blancs à partir du 380 rue des Champs Blancs et jusqu'au 339 rue des Champs Blancs, sera barrée les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 8 heures à 17 heures. L'accès au lotissement « Les Champs Blancs » se fera par l'entrée du lotissement « Les Chênes » près du Cimetière, sur la RD 59.

Article 2 - Les infractions à ces règles seront sanctionnées.

Article 2 - Madame le Maire est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur.

Ampliation :

M. le préfet du Rhône

M. le commandant du groupement de gendarmerie d'Ampuis

Fait à Les Haies, le 07 mai 2020
Le Maire,
Laurence LEMAITRE

